

Séance du Conseil général du 25 janvier 2021

12. Budget 2021

Rapport du Conseil communal

Lors du refus de la première version du budget 2021, le Conseil général n'a pas donné de signal clair à l'exécutif sur ses attentes. Il a semblé que les griefs étaient surtout dirigés contre le personnel de l'administration et des services techniques, ce que le Conseil communal peine à comprendre. Dans les propositions émises avant la séance, certaines étaient irréalisables car elles concernaient des domaines pour lesquels nous avons des engagements contractuels (Syndicat de la culture Biemme-Seeland-Jura bernois) ou des contraintes légales (jetons de présence et vacances).

Le Conseil communal a donc cherché à réduire le déficit tout en maintenant certaines dépenses qu'il estime nécessaires. Les principaux changements de ce budget sont donc les suivants :

- a) le crédit libre du Conseil communal a été réduit de 31,5 %
- b) bien qu'il ait été demandé dans une motion acceptée par le Conseil général, respectivement transformée en postulat, le journal d'information sera reporté
- c) les augmentations de salaire du personnel ont été supprimées
- d) la mise en place d'un système de contrôle interne sera également reportée malgré qu'elle aurait pu être utile lors des malversations dans la caisse communale ; cette décision est aussi motivée par le fait qu'un projet de SCl est actuellement en cours d'élaboration au niveau des communes bernoises
- e) l'amortissement du bureau communal est également maintenu car le Conseil communal défend la nécessité de procéder à une rénovation et un agrandissement

des locaux de l'administration ; il rappelle à ce sujet que c'était un des projets jugés indispensables lors du vote sur la fusion

- f) les camps de ski seront annulés en raison de la crise sanitaire
- g) l'attribution au fonds d'entretien des bâtiments communaux est réduite de CHF 200'000.00. A noter que nous avons accumulé un retard d'entretien dans nos bâtiments, résultant des anciennes communes, et le phénomène sera amplifié par cette décision
- h) l'engagement d'un demi EPT au service de la voirie est reporté mais celui prévu à l'administration est maintenu car il est indispensable pour répondre aux exigences légales (voir rapport d'inspection de la Préfecture) et aux demandes croissantes du Conseil général (voir question écrite 2020/02 du PLR)
- i) des économies importantes sont consenties sur l'entretien du domaine public et pour la réfection des places de jeux
- j) le Conseil général devra statuer en janvier 2021 sur la cession de la piscine à une société anonyme à créer. Valbirse doit transférer le bâtiment du patrimoine administratif au patrimoine financier. Ensuite, la cession à CHF 1.00 entraînera une perte comptable de CHF 429'220.00
- k) la taxe immobilière a été augmentée à 1,5 ‰
- l) les impôts sur personnes physiques ont été réévalués en fonction des derniers chiffres du décompte produit de 2020 ; par contre, la réduction due au Covid a été maintenue à 6 %
- m) les impôts sur gains immobiliers et taxations spéciales ont été adaptés en fonction des montants enregistrés en 2019.

Avec ces mesures douloureuses, le budget 2021 (avec une quotité inchangée à 2.0) boucle avec un excédent de charges de CHF 564'094.45 ; sans l'amortissement du bâtiment de la piscine, le budget présenterait un déficit de CHF 134'874.45, en comparaison avec la première version à CHF 928'092.45, soit une amélioration de CHF 793'218.00.

Etant donné que le groupe PS & sympathisants a demandé d'étudier une augmentation de la quotité d'impôt, malgré les bons résultats de ces dernières années (bénéfices cumulés de CHF 3'374'496.26), le Conseil communal présente, pour information, une variante avec une quotité de 2.1. Dans ce cas, l'excédent de charges serait de CHF 183'201.45 ; à noter que selon l'article 40 du Règlement d'organisation, "5 % des ayants droit au vote en matière communale peut demander que les objets traités par le Conseil général, sous réserve du référendum facultatif, selon les articles 58 & 59, soient soumis au Corps électoral lors de votations".

Conclusion

L'exécutif estime que ce budget de rigueur est regrettable mais acceptable et que le déficit est largement supportable. Il recommande aux membres du Conseil général de l'accepter.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry